

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **lundi, le 23^e jour du mois de février 2015**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 20 février 2015. Sont présents à la séance :

- monsieur Hugues Grimard, maire
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4 (ABSENTE)
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6 (ABSENT)
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, il est donc procédé comme suit:

2015-073

PROJET DE BASSIN DE RÉTENTION À L'USINE D'ÉPURATION – ENGAGEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS POUR UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

CONSIDÉRANT que le trop-plein situé à l'entrée de la station d'épuration de la Ville d'Asbestos déborde régulièrement à la rivière à la suite aux précipitations;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos, dans son approche de développement durable, désire diminuer le nombre de débordement à l'entrée de sa station d'épuration afin de tendre vers un objectif d'aucun débordement sauf en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que le réseau d'égout de la Ville d'Asbestos est âgé, principalement de type unitaire et dans un état moyen;

CONSIDÉRANT que l'atteinte d'un objectif d'aucun débordement demande la réalisation de travaux correctifs majeurs sur tout le réseau d'égout s'étalant sur plusieurs dizaines d'années dues aux sommes très importantes à investir et aux défis techniques;

CONSIDÉRANT que la construction d'un bassin de rétention des eaux à la station d'épuration permettrait, à court terme et à coût raisonnable, de diminuer significativement le nombre de débordements;

CONSIDÉRANT que la construction d'un bassin de rétention des eaux serait admissible à une aide financière au programme PRIMEAU au MAMOT;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière au programme PRIMEAU (dossier 514220) a déjà été présentée et une résolution 2014-156 a déjà été approuvée confirmant l'engagement de la Ville d'Asbestos à payer sa juste part des coûts dans le projet;

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu que la Ville d'Asbestos confirme son engagement à réaliser, avec l'aide financière du MAMOT, le projet de construction d'un bassin de rétention à l'entrée de la station d'épuration et à payer sa juste part des coûts;

QUE la Ville d'Asbestos s'engage à réaliser un plan de gestion des débordements, à le présenter au MDDELCC dans les trois ans suivant la présente résolution et à réaliser les travaux dans les cinq années suivant le dépôt du plan de gestion.

Adoptée.

2015-074

CAUTIONNEMENTS DE LA VILLE D'ASBESTOS LORS DE RENOUELEMENT DE PRÊTS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE D'ASBESTOS

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos à renouveler régulièrement des prêts pour ses divers bâtiments existants;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos cautionne les prêts de la Corporation de développement;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu que le directeur général et greffier-adjoint soit autorisé à signer à titre de caution de la Ville d'Asbestos sur tout document de renouvellement de prêt de la Corporation de développement socioéconomique d'Asbestos pour lesquels une telle caution de la Ville d'Asbestos est en vigueur.

Adoptée.

2015-075

REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'ASBESTOS À L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DE LA FROMAGERIE L'OISEAU BLEU

CONSIDÉRANT la faillite de Fromagerie L'Oiseau Bleu;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Asbestos est créancier dans cette faillite;

CONSIDÉRANT l'assemblée de la faillite qui aura lieu le 26 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu que Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant, représente la Ville d'Asbestos dans le dossier et est autorisé à signer l'ensemble des dossiers, pour et au nom, de la Ville d'Asbestos.

Adoptée.

2015-076

ACQUISITION DE LA CARRIÈRE MINE JEFFREY – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'offre de la Ville d'Asbestos d'acheter la carrière de Mine Jeffrey qui a été acceptée par les dirigeants de Mine Jeffrey;

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Serge Boislard et résolu d'acquérir la carrière de Mine Jeffrey au coût de 250 000\$ auprès de Mine Jeffrey;

QUE le Maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, l'ensemble des documents relatifs à cette transaction;

Adoptée.

2015-077

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 20 h 05.

Adoptée.

HUGUES GRIMARD, MAIRE

**GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPPLÉANT**

/al